



## Décision de radiodiffusion CRTC 2019-255

Version PDF

Ottawa, le 16 juillet 2019

### Divers titulaires

L'ensemble du Canada

### Diverses entreprises de programmation de radio – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio communautaire de langue française CINQ-FM Montréal (Québec) du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019, selon les mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans la licence actuelle.
2. Le Conseil **renouvelle** également la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKKS-FM Chilliwack (Colombie-Britannique) du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, selon les mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans la licence actuelle.
3. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever, y compris les cas non-conformités possibles.

Secrétaire général

*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*